Image not found or type unknown

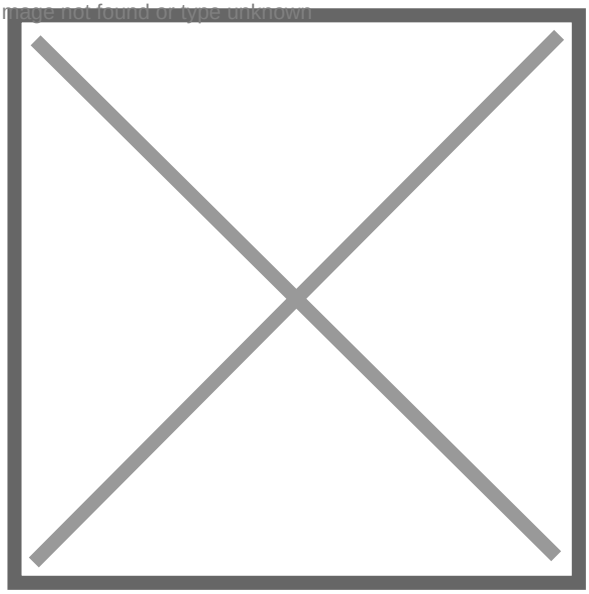

Litige avec le fournisseur d'accès internet "numericable"

Par **romainettiti**, le **22/06/2009** à **12:02**

Bonjour,

Je vous contacte afin que vous m'aidiez dans le litige que j'ai avec le fournisseur d'accès internet « Numéricable ».

J'ai souscrit à une offre numéricable sur leur site internet en septembre 2008.Ayant eu des complications dans l'ouverture de la ligne internet, je n'ai pas signé de contrat. Par contre, j'ai bénéficié de leurs services jusqu 'en avril 2009, date a laquelle j'ai résilié l'accés à internet en leur envoyant un recommandé.

Numéricable a bien en compte ma demande de résiliation mais me demande de régularisation la facture des mois restant.
De mon point de vue, je n'ai pas a payer cette facture car il n'y a aucun contrat signé de ma part disant que je me suis engagé chez numericable pendant 12 mois.

De leur coté, eux me disent, que ce n'est pas le contrat que fait foi mais l'accès aux services via le prêt de matériels.
Depuis cela, mon dossier a été transmis au service contentieux, et ce service me demande de payer. Que dois-je faire ?

Merci
Cordialement

M.BREANT Romain

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés